

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 8 avril 2025 à 19h00 et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Manon Lambert
Siège #2 - Marie-Michelle Roux
Siège #3 - Pierre Gosselin
Siège #4 - Vincent Beaudoin
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Mme Joanie De Ladurantaye, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

038-04-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 mars 2025
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Dépôt rapport financier
 - 5.2 - Ajout signataire
 - 5.3 - Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)
 - 5.4 - Octroi de contrat - tonte de gazon - reporté
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

039-04-25

3.1 - Séance ordinaire du 11 mars 2025

Il est proposé par Mme Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 soit adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil municipal.

La secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - FINANCES

040-04-25

4.1 - Adoption des comptes à payer

Comptes à ratifier : 132 825.22\$

Comptes à payer : 286 162.56\$

Il est proposé par M. Pierre Gosselin et résolu de ratifier les comptes payés en mars et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 418 987.78\$.

Que cette liste soit annexée au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5 - ADMINISTRATION

041-04-25

5.1 - Dépôt rapport financier

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Roux et résolu que le rapport financier du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax préparé par le Groupe RDL Thetford/Plessisville inc. soit déposé et expédié au MAMH

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

042-04-25

5.2 - Ajout signataire

Il est proposé par Mme Manon Lambert et résolu que le conseil municipal de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise Madame Christine Morneau, trésorière adjointe, à signer

- tous les chèques, pièce bancaire, transfert bancaire de tous les comptes de la municipalité;
- Tout contrat et entente, et ce, pour bonne et valable considération ou à titre purement gratuit, le tout selon les termes et considérations que ledit conseil municipal jugera opportuns;

De plus, le conseil nomme Christine Morneau comme nouvelle gestionnaire des comptes et autorise celle-ci à avoir accès au service Accès D- Affaire comme administratrice principale.

D'autoriser madame Morneau à avoir accès à une carte de guichet pour effectuer les dépôts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

043-04-25

5.3 - Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)

ATTENDU QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax souhaite déposer un projet Plan de mise en œuvre pour la desserte des matières organiques (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

Il est proposé par M. Vincent Beaudoin et résolu:

D'autoriser Madame Joanie De Ladurantaye, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la municipalité de Sainte-Sophie-d 'Halifax auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

DE respecter l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que les Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage édictées par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

D'obtenir les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du Projet;

DE confirmer que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE demeurer propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre des volets 2 et 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant une période d'au moins 5 ans à compter de leur acquisition;

DE transmettre à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel et final, au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière du demandeur;

DE prendre en charge la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

044-04-25

5.4 - Octroi de contrat - tonte de gazon - reporté

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponses aux diverses questions des citoyens.

045-04-25

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Roux et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

Joanie De Ladurantaye
Directrice générale/Greffière-trésorière par intérim